

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : École Jean-Paul-Riopelle

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 8 juin 2026

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Louis-Charles Martineau	Éducateur spécialisé
Claudie Perron	Éducatrice spécialisée
Celia Roussel	Psychoéducatrice
Isabelle Lebrun	Enseignante
Marie-Claude Bérubé	Technicienne du service de garde
Annie Beaupré	Éducatrice classe principale
Audrey Bellerose-Battaglini	Directrice adjointe

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☒ Oui ☐ Non	L'équipe en place s'avère représentative de l'équipe-école. Bien qu'il soit souhaitable qu'un enseignant de chaque bâtiment soit membre du comité, il n'y a pas eu de membre officiel issu du corps enseignant du bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague cette année. Nous avons toutefois pu compter sur la participation ponctuelle de deux d'entre eux lors de certaines rencontres.
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☐ Oui ☒ Non	Le plan initial prévoyait la tenue d'une rencontre mensuelle, mais nous avons tenu quatre rencontres au cours de l'année.
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☒ Oui ☐ Non	Les quatre rencontres tenues ont suffi à remplir le mandat de base. Toutefois, l'objectif initial d'une rencontre mensuelle était trop ambitieux. L'équipe recommande plutôt de fixer six rencontres par année. Pour optimiser le suivi, il faudra établir le calendrier dès le début de l'année scolaire et placer les rencontres lors des périodes libres des enseignants, favorisant ainsi une présence plus régulière des membres du service de garde.
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☒ Oui ☐ Non	Un suivi a été effectué à chaque rencontre concernant la priorité n° 1 (diminution de la violence verbale et physique entre les élèves dans la cour d'école). Toutefois, les priorités liées aux violences à caractère sexuel ainsi qu'à l'intimidation et la violence basées sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale n'ont été abordées que lors de la première et de la dernière rencontre.

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
Le portrait de situation demeure représentatif de la réalité actuelle. Les bousculades dans la cour, les interactions au soccer et la prise de rangs constituent toujours un enjeu central, confirmant que les priorités identifiées correspondent aux besoins de l'établissement. Aucun changement majeur dans l'environnement scolaire n'a modifié ce portrait au cours de l'année.
Il est recommandé d'utiliser, tous les trois ans, un questionnaire standardisé afin d'évaluer la situation en matière de violence et d'intimidation. La passation du QSVE-BE ayant eu lieu l'année dernière, aucune passation n'est envisagée pour l'année prochaine.

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité	Si OUI, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	Diminuer la violence verbale et physique entre les élèves dans la cour d'école.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	- Persistance de nombreuses bousculades, mais diminution des gestes de violence majeurs. - Encadrement des activités bonifié par la mise en commun du matériel de jeu. - Ajout d'un règlement complet spécifique au soccer et application de sanctions liées bénéfiques. - Modalités de surveillance clarifiées et mieux définies depuis deux ans, démontrant un impact positif. - Présence ponctuelle de la direction, des TES et de la psychoéducatrice sur la	☒ Oui ☐ Non	- Recommandation d'ajouter un troisième surveillant lors des récréations au bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague, en priorisant les jeudis et vendredis en raison d'une augmentation des comportements problématiques. - Incitation des enseignants du bâtiment Jean-Paul-Riopelle à se déplacer à l'extérieur pour la prise de rangs de leurs élèves. - Optimisation de la gestion du matériel sur la cour d'école. - Mise à jour du plan de surveillance stratégique dès le début de l'année scolaire. Enseignement des modalités aux nouveaux enseignants et sensibilisation du personnel à transmettre ces consignes aux suppléants. - Recommandation de reconduire la formation ARASS pour l'ensemble du personnel enseignant et du service de garde.



			cour fortement appréciée par l'équipe.		Interdiction d'accès au terrain de soccer durant la première semaine d'école afin d'implanter les règlements généraux de la cour. Par la suite, enseigner les règles spécifiques du soccer et encadrement serré du terrain de soccer par le technicien en éducation spécialisée (TES) lors de la deuxième semaine d'école (ex. en limitant l'accès à une seule classe à la fois). Application rigoureuse et efficace des suspensions liées au non-respect du règlement du soccer tout au long de l'année.
No. 2	Sensibiliser le personnel et les élèves aux actes de violence à caractère sexuel.	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	- Utilisation conforme et des moyens de sensibilisation prévus au plan. - Réaction rapide et efficace du personnel lors de ces situations. - Interventions adéquates et recours systématique à la direction en cas de problème.	☒ Oui ☐ Non	Bien que cet enjeu ne soit pas prioritairement problématique, le maintien des actions de sensibilisation est jugé bénéfiques.
No. 3	Sensibiliser le personnel et les élèves au respect de la différence.	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	- Utilisation conforme et des moyens de sensibilisation prévus au plan. - Gestion rigoureuse et avec discernement des rares cas isolés observés. - Amélioration continue de l'intégration des classes d'accueil d'année en année.	☒ Oui ☐ Non	- Bien que cet enjeu ne soit pas prioritairement problématique, le maintien des actions de sensibilisation est jugé bénéfique. - Commande de livres portant sur le racisme et les préjugés. - Intégration du respect de la différence comme axe central dans l'un des défis liés aux activités du code de vie. - Poursuite des journées thématiques et des fêtes axées sur l'inclusion. - Valorisation des projets et des expositions réalisés par les élèves sur leurs origines ou sur leurs différences.

2. Mesures de prévention

Commentaires
Mesures déployées avec succès • Déploiement du code de vie soutenu par de l'affichage, des systèmes d'émulation collective et des jeux-questionnaires. • Augmentation de l'utilisation de la plateforme <i>Évio</i> par les intervenants et la direction. • Poursuite de l'utilisation des billets jaunes par l'ensemble du personnel. • Animation d'ateliers dans les classes par le Centre de prévention des agressions de Montréal. • Suivi de la formation obligatoire du MEQ par l'ensemble du personnel de l'établissement. • Inclusion accrue des élèves des classes d'accueil au sein des activités de l'école (ex. pour le 3e cycle : brigadiers, album, soirée des finissants et ateliers de transition), augmentation des sorties scolaires conjointes avec le régulier et valorisation du bagage migratoire. • Intégration des enseignants des classes d'accueil aux rencontres de cycle. • Ajout d'animations pour les ateliers Hors-Piste en 2e année, animés par la psychoéducatrice de la communauté de quartier et par l'éducatrice spécialisée de l'école.

Les **mesures de préventions** sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:
• Utilisation de l'application <i>Mozoom</i> inexistante au service de garde. Selon les statistiques d'utilisation, elle serait utilisée en classe de la maternelle à la 3e année. • Absence de visites préventives du SPVM dans les classes, leurs interventions s'étant limitées à des demandes ciblées pour des situations individuelles. • Réception tardive du matériel de la semaine de prévention du ministère de l'Éducation, ce qui a limité son appropriation par l'équipe-école. • Non-implantation de la boîte de divulgation au bâtiment Jean-Paul-Riopelle, juger non pertinente. • Décloisonnement encore partiel, actif pour seulement une classe d'accueil sur quatre (recommandation d'étendre la pratique). • Absence de formation cette année concernant la transition de l'accueil vers le régulier. • Mise en place d'un nouveau système école pour remplacer le billet jaune. Système à 3 niveaux : billets de fierté, billet défis et billet manquement.

3. Collaboration des parents

Commentaires
• Collaboration active des parents lors de situations problématiques impliquant leur enfant (consultation pour participer à la recherche de solutions adaptées). • Communication fluide et soutenue entre les parents, les enseignants, le service de garde et la direction. • Implication majeure de l'organisme de participation des parents (OPP) au sein de l'école.

Les **mesures de collaboration des parents** sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:
• Absence d'activités organisées par l'organisme de participation des parents (OPP) en lien avec la violence et l'intimidation, car le mandat ne leur a pas été transmis. • Volonté des techniciens en éducation spécialisée (TES) et de la psychoéducatrice d'être sollicités avant l'envoi des communications afin d'y ajouter des chroniques pour les parents en lien avec l'intimidation et la violence. • Souhait d'ajouter une section mensuelle dédiée au vivre-ensemble et au plan de lutte dans Le Petit Jaseur (le journal du personnel).

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires
• Déploiement des modalités et des stratégies de diffusion prévues au plan de lutte ont été en grande majorité respectées. • Besoin de promouvoir davantage l'utilisation de la boîte de dénonciation au bâtiment Saint-Louis-de-Gonzague afin d'en maximiser l'efficacité. • Absence de la tournée des classes portant sur la dénonciation par manque de temps, avec la volonté ferme de la réaliser l'année prochaine.

Les **modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** sont : ☒ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:
• Non-implantation de la boîte de dénonciation au bâtiment Jean-Paul-Riopelle, celle-ci étant jugée non nécessaire.

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
Déploiement des modalités visant à assurer la confidentialité prévues au plan de lutte ont été respectées lors des interventions.

Les **mesures visant à assurer la confidentialité** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires
- Les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves impliqués, qu'ils soient victimes, instigateurs ou témoins. - Les événements nécessitant l'application du plan de lutte ainsi que les interventions réalisées ont été consignés dans la plateforme ÉVIO avec une rigueur supérieure aux années précédentes.

Les **actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
- Toutes les situations ont été prises en charge rapidement auprès des élèves impliqués, qu'ils soient victimes, instigateurs ou témoins. - Les situations qui nécessitaient un soutien prolongé ont été attribuées de manière ciblée à un intervenant de l'école pour assurer un suivi rigoureux et continu.

Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
• Les sanctions disciplinaires applicables ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse et ont été adaptées à la situation unique de chaque événement. • Une consultation avec la direction ou en équipe multidisciplinaire a été privilégiée pour les cas complexes afin d'ajuster les conséquences selon la gravité, de la fréquence, de l'intensité. • Les interventions ont permis de diminuer ou d'éliminer les comportements inadéquats et l'école a réajusté rapidement ses mesures lorsque la situation n'était pas réglée immédiatement.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
• Un renforcement positif est systématiquement offert aux élèves qui ont dénoncé une situation, et un suivi est effectué avec eux dès la semaine suivante pour vérifier l'efficacité des actions posées. • Les parents reçoivent un appel de suivi lors de situations liées à l'intimidation afin de valider que la situation a bien été réglée par l'intervenant. • Les modalités pour porter plainte sont accessibles en tout temps sur le site internet de l'école ainsi que dans l'agenda des élèves, et elles sont transmises directement aux parents en cas d'insatisfaction.

Le **suivi des signalements et des plaintes** est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).